



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité et de l'économie

**Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers**

Commission consultative sur la  
prévention des sinistres,  
l'organisation et l'intervention des  
sapeurs-pompiers - Z 772  
Chemin du Stand 4  
Case postale 284  
1233 Bernex

Genève, le 9 septembre 2015

**Rapport d'activité législature 2014 - 2018**  
**1ère année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2014 - 31 mai 2015)**

**I. Bases légales de la commission**

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. I du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 4 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990 (LPSSP; F 4 05).

**II. Compétences légales de la commission**

Conformément à l'art. 5 F 4 05, la commission donne son avis sur les orientations générales de l'Etat et des communes sur les projets de construction, les problèmes techniques et l'organisation de la prévention et de la défense.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie les 25 août 2014, 10 novembre 2014, 24 février 2015 et 27 mai 2015.

Les travaux de cette commission se sont principalement axés sur :

- l'évolution du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours et la restitution des rapports portant sur le "QUOI" et le "COMMENT";
- l'état de situation de l'intercommunalité pour les sapeurs-pompiers volontaires.

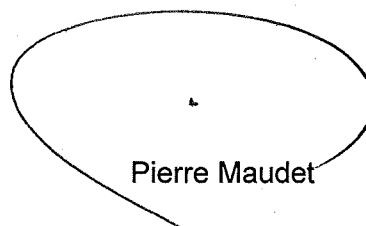
**IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

**V. Frais de la commission**

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 1'657.50

\* \* \*

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Maudet', is written over the printed name.

Pierre Maudet

Président de la commission



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité et de l'économie

**Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers**

Commission consultative sur la  
prévention des sinistres,  
l'organisation et l'intervention des  
sapeurs-pompiers - Z 772  
Chemin du Stand 4  
Case postale 284  
1233 Bernex

Genève, le 13 juillet 2016

**Rapport d'activité législature 2014 - 2018**  
**2<sup>ème</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2015 - 31 mai 2016)**

**I. Bases légales de la commission**

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. I du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 4 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990 (LPSSP; F 4 05).

**II. Compétences légales de la commission**

Conformément à l'art. 5 F 4 05, la commission donne son avis sur les orientations générales de l'Etat et des communes sur les projets de construction, les problèmes techniques et l'organisation de la prévention et de la défense.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie les 26 août 2015, 3 et 30 novembre 2015, ainsi que le 26 janvier 2016.

Les travaux de cette commission se sont principalement axés sur :

- l'évolution du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours et l'examen de variantes d'organisation intégrant une gradation de l'implication des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels (partie "COMMENT" des réflexions);
- la finalisation et la validation du rapport sur le concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours;

- la communication sur l'évolution du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours, en particulier à l'attention de l'Association des communes genevoises et la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers.

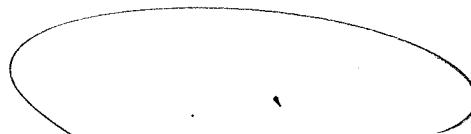
#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

#### **V. Frais de la commission**

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 1'690.-

\* \* \*



Pierre Maudet

Président de la commission



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité et de l'économie

## **Commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers**

Commission consultative sur la  
prévention des sinistres,  
l'organisation et l'intervention des  
sapeurs-pompiers - Z 772  
Chemin du Stand 4  
Case postale 284  
1233 Bernex

Genève, le 3 juillet 2017

### **Rapport d'activité législature 2014 - 2018 3ème année (1<sup>er</sup> juin 2016 - 31 mai 2017)**

#### **I. Bases légales de la commission**

- Art. 1 al. 1 et 14 al. 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Art. 4 let. I du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 4 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990 (LPSSP; F 4 05).

#### **II. Compétences légales de la commission**

Conformément à l'art. 5 F 4 05, la commission donne son avis sur les orientations générales de l'Etat et des communes sur les projets de construction, les problèmes techniques et l'organisation de la prévention et de la défense.

#### **III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie les 30 juin 2016, 17 novembre 2016 et 27 février 2017.

Les travaux de cette commission se sont principalement axés sur :

- l'examen et l'approbation de la doctrine opérationnelle du nouveau dispositif de défense incendie et secours;
- le concept de communication relatif à cette doctrine opérationnelle;
- l'établissement d'un recensement (personnel, équipements et infrastructures) et des projets d'acquisitions au sein des communes.

**IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assumé par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

**V. Frais de la commission**

Jetons de présence pour tâches ordinaires, selon l'art. 24 RCOF : Frs 650.-



Pierre Maudet

Président de la commission